

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-TVA-IMM-10-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

**TVA - Opérations concourant à la production ou à la livraison
d'immeubles - Règles générales applicables aux opérations
immobilières**

Positionnement du document dans le plan :

TVA - Taxe sur la valeur ajoutée

Opérations concourant à la production ou à la livraison d'immeubles

Titre 1 : Règles générales applicables aux opérations immobilières

1

Les livraisons d'immeubles entrent dans le champ d'application de la TVA et sont taxables dans les conditions de droit commun, sous réserve cependant de certaines particularités applicables à l'ensemble de ces opérations.

10

Les règles générales applicables aux opérations immobilières font l'objet des commentaires ci-après.

Le présent titre présente :

- le champ d'application (Chapitre 1 cf. [BOI-TVA-IMM-10-10](#)) ;
- les modalités de taxation des opérations immobilières (Chapitre 2 cf. [BOI-TVA-IMM-10-20](#)) ;
- les conditions d'exercice du droit à déduction (Chapitre 3 cf. [BOI-TVA-IMM-10-30](#)).